****

**Conseil d’évaluation des juges de paix**

**Demande d’approbation pour entreprendre un autre travail rémunéré**

Nom de l’auteur de la demande : cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

Adresse : cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

Courrier électronique : cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

Lieu du tribunal : cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

Nom du juge de paix principal régional : cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

Date de présentation de la demande : cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

1. L’auteur de la demande a-t-il déjà présenté au Conseil d’évaluation des juges de paix une demande d’approbation pour entreprendre un autre travail rémunéré? Cochez la case qui convient :  oui  non

Si « oui », indiquez quand la demande a été présentée et si le Conseil d’évaluation a donné son approbation.

cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

1. Veuillez fournir des explications détaillées sur l’activité pour laquelle l’approbation est demandée (p. ex., nature du travail, fonctions à exécuter) :

cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

1. Quelle est la durée estimative de la période d’exécution de l’autre travail rémunéré?

cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

1. L’auteur de la demande a-t-il commencé à exécuter l’autre travail rémunéré avant de demander l’approbation du Conseil d’évaluation?

Cochez la case qui convient :  oui  non

Si « oui », indiquez quand l’auteur de la demande a commencé le travail et la raison pour laquelle il n’a pas demandé l’approbation du Conseil d’évaluation avant de le commencer.

cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

1. Quel est le montant de rémunération que l’auteur de la demande recevra pour cet autre travail rémunéré et ce montant est-il le même que la rémunération versée à des personnes autres que des représentants de l’appareil judiciaire qui exercent les mêmes fonctions?

cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

6. Veuillez répondre aux questions suivantes relatives aux critères d’examen des demandes :

a) Existe-t-il un conflit d’intérêts réel ou perçu entre les fonctions judiciaires attribuées et l’autre travail rémunéré qui fait l’objet de la demande?

*(Exemples de conflit d’intérêts possible : un emploi par le gouvernement à un poste lié à l’administration de la justice, aux tribunaux ou aux services correctionnels, l’exercice du droit, un emploi dans une clinique juridique ou un cabinet d’avocats, etc.)*

cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

b) La nature du travail que le juge de paix souhaite faire approuver aura-t-elle trop de répercussions sur le temps, la disponibilité ou l’énergie du juge de paix, ou sur sa capacité à s’acquitter convenablement des fonctions judiciaires qui lui ont été attribuées?

cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

c) Le travail que le juge de paix souhaite faire approuver est-il une activité convenable ou appropriée pour un fonctionnaire judiciaire, étant donné l’opinion du public sur le comportement des juges, leur indépendance judiciaire et leur impartialité?

cliquez ou tapez ici pour saisir du texte.

**La demande dûment remplie doit être envoyée à :**

[**Council\_Information@ontario.ca**](mailto:Council_Information@ontario.ca)

**Note à l’auteur de la demande** : Votre demande doit être accompagnée d’une lettre de votre juge principal régional, adressée au Conseil d’évaluation, dans laquelle le juge principal régional donne son avis sur toute incidence de l’activité envisagée sur votre emploi du temps et vos fonctions. Veuillez demander à votre juge principal régional d’envoyer cette lettre à [Council\_Information@ontario.ca](mailto:Council_Information@ontario.ca).

Le rapport annuel du Conseil d’évaluation contient un résumé de chaque demande d’approbation pour entreprendre un autre travail rémunéré qu’il a reçue ou examinée pendant l’année ainsi que la décision prise par le Conseil d’évaluation à l’égard de chaque demande. Toutefois, le rapport annuel ne contient pas de données susceptibles d’identifier le juge de la paix auteur de la demande ou la région dans laquelle il préside.

Pour plus de renseignements sur la Politique du Conseil d’évaluation des juges de paix concernant un autre travail rémunéré, consultez le site Web du Conseil d’évaluation, à [Autre travail rémunéré | Cour de justice de l’Ontario (ontariocourts.ca)](https://www.ontariocourts.ca/ocj/fr/jprc/politiques-et-procedures/autre-travail-remunere/).